

SARL FOCUS INVEST

**11 Lotissement Mas des Oliviers
13190 ALLAUCH**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SARL FOCUS INVEST

Société à responsabilité limitée à Associé Unique

11 Lotissement Mas des Oliviers
13190 ALLAUCH

RCS MARSEILLE en cours d'immatriculation

☞☞☞

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SARL FOCUS INVEST

Société à responsabilité limitée à Associé Unique

11 Lotissement Mas des Oliviers
13190 ALLAUCH

RCS MARSEILLE en cours d'immatriculation

☞ ☞ ☞

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission, que vous m'avez confiée en date du 15 décembre 2023, dans le cadre de l'apport à la société FOCUS INVEST, tel que décrit dans le paragraphe 1.3. PRESENTATION DE L'APPORT du présent rapport et évalué à 28.500 euros, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du code de commerce.

La valeur totale de cet apport a été arrêtée dans le contrat d'apport par Monsieur Jean-Christophe NOUAR, demeurant à ALLAUCH 11 Lotissement Mas des Oliviers, représentant de la SAS 2J RENOV'.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport est organisé selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport
2. Diligences et appréciation de la valeur de l'apport
3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

Les modalités de réalisation de l'opération, exposées de façon détaillée dans le contrat d'apport, peuvent se résumer comme suit.

1.1. CONTEXTE DE L'OPERATION

L'opération proposée consiste en l'apport de 50 actions de la SAS 2J RENOV', d'une valeur nominale de 10 euros chacune, à la SARL FOCUS INVEST par Monsieur Jean-Christophe NOUAR.

1.2. PRESENTATION DES SOCIETES CONCERNEES ET LIENS EN CAPITAL

1.2.1 Société bénéficiaire : SARL FOCUS INVEST

La SARL FOCUS INVEST est en cours de formation au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE, elle est représentée par Monsieur Jean-Christophe NOUAR. Son siège social est situé 11 Lotissement Mas des Oliviers, 13190 ALLAUCH.

1.2.2 Apport

Monsieur Jean-Christophe NOUAR fait apport à la SARL FOCUS INVEST, sous les conditions et garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, de 50 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, représentant 50% du capital et des droits de vote de la SAS 2J RENOV'.

La SAS 2J RENOV' est une société par actions simplifiée, au capital de 1.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 910 531 003. Son siège social est situé 11 lot Mas des OLIVIERS - 13190 Allauch.

La société SAS 2J RENOV' est spécialisée dans le secteur d'activité de réalisation de tous travaux de BTP.

L'apport réalisé par Monsieur Jean-Christophe NOUAR, représentant 50% de la valeur totale, est évalué à 28.500 euros, soit 570 euros par titre apporté.

Nous nous basons sur les derniers états financiers disponibles.

1.2.3 Liens entre les sociétés

Monsieur Jean-Christophe NOUAR est Président et associé de la SAS 2J RENOV', il sera Gérant et associé de la SARL FOCUS INVEST.

1.2.4 Propriété et jouissance

La propriété des titres apportés et la libre disposition que l'apporteur en a, résultent de leur inscription en compte dans les livres de la société dont les titres sont apportés et des statuts de cette dernière.

La société FOCUS INVEST sera propriétaire des actions apportées, à compter de sa constitution réalisée par l'apport de ces titres (apport en nature au capital).

1.3. PRESENTATION DE L'APPORT

1.3.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport réalisé par Monsieur Jean-Christophe NOUAR à la SARL FOCUS INVEST est évalué à la somme globale de 28.500 euros.

Dans le cadre de cet apport, la société 2J RENOV' a été valorisée sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires combiné aux capitaux propres.

Les titres apportés à la SARL FOCUS INVEST représentant 50% des titres de la société 2J RENOV', le montant de l'apport de 50 actions est fixé à 28.500 euros, soit 570 euros par action.

1.3.2. Rémunération de l'apport

En rémunération de cet apport, il sera attribué à l'apporteur, Monsieur Jean-Christophe NOUAR, 28.500 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées, à créer par la société bénéficiaire FOCUS INVEST, à titre d'apport au capital pour un montant de 28.500 euros.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DES APPORTS

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires conformément à la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à ce type de mission.

En particulier, j'ai :

- Effectué des entretiens téléphoniques avec Monsieur Jean-Christophe NOUAR, représentant de la SARL FOCUS INVEST, en charge de la réalisation de l'opération, sous ses aspects financiers et juridiques ;
- Rencontré le conseil de l'opération ;
- Vérifié l'existence et la valorisation des éléments apportés ;
- Examiné les documents juridiques relatifs à l'apport ;
- Obtenu une lettre d'affirmation de la direction sur les éléments significatifs utilisés dans le cadre de ma mission.

Enfin, j'ai effectué les travaux complémentaires qui m'ont paru nécessaires dans le cadre de l'appréciation de la valeur de l'apport.

2.2. APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

La conformité de cette méthode de valorisation à la réglementation comptable n'appelle pas de commentaires particuliers de ma part.

2.3. REALITE DE L'APPORT

Je me suis assuré de la réalité de l'ensemble des éléments apportés, confirmant la valorisation de l'apport à la SARL FOCUS INVEST.

2.4. APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

La détermination de la valeur d'apport ne nécessite pas de commentaires particuliers.
Elle est pertinente compte tenu de la nature de l'apport.

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 28.500 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des titres apportés est au moins égale au montant du capital souscrit par la SARL FOCUS INVEST.

Fait à Marseille, le 22 décembre 2023

Pour la SARL MS CONSEIL
Matthias SITBON
Commissaire aux apports

